

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2020.**

Présents : MM. Christian LESENNE, André DRUET, Janine MINARD, Jean-Pierre HOCHARD, Franck PEZET, Thierry REGNIER, Jean-Pierre THIENPONT. Daniel CATEL David LE BEC

Excusée : - Josiane PEZET

Absente : - Virginie DAUSSY

Ouverture de séance : 19 h 05

1. Approbation du Compte rendu du 12 décembre 2019

Les élus approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 décembre 2019.

2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur Le Maire, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2020.

Chapitre	BP 2019	25%
20	3 000 €	750 €
21	55 084 €	13 771 €
23	478 240 €	119 560 €
Total	536 324 €	134 081 €

Les élus approuvent, à l'unanimité, la délibération.

3. Délibération relative au Pays d'art et d'histoire

Madame PEZET est allée à deux réunions à ce sujet.

La commune s'est engagée dans la candidature au label Pays d'art et d'histoire, portée par la Ville d'Abbeville et Baie de Somme 3 Vallées, par une précédente délibération municipale. Ainsi, elle a adhéré à la labellisation du territoire « Ponthieu – baie de Somme », aux côtés de 49 autres communes et des structures partenaires (EPCI, Département, Syndicats Mixtes).

La candidature au label Pays d'art et d'histoire s'achève par la rédaction d'un dossier de candidature qui sera remis au Ministère de la Culture et aux membres du Conseil national des VPAH pour avis final. L'objectif est de déposer ce dossier de candidature à la fin de l'année 2020 ou au premier trimestre 2021.

Ce dossier de candidature doit obligatoirement être imprimé pour être envoyé au Ministère de la Culture et au Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire (environ 40 exemplaires).

Il est proposé d'imprimer des exemplaires supplémentaires de ce dossier de candidature pour :

- Remettre un exemplaire à chaque commune et structure adhérente du projet PAH
- Remettre un exemplaire à chaque institution partenaire du projet PAH (DRAC, Région, Département)
- Avoir des exemplaires à l'attention des relations presse et des futurs partenaires financiers du PAH
- Les communes peuvent également commander des exemplaires imprimés supplémentaires si elles le souhaitent en remplissant le formulaire de demande fourni en pièce-jointe (pièce-jointe 1 : formulaire de commande)

Un budget prévisionnel a été établi pour la réalisation (mise en page, photographie, création graphique), l'impression et l'envoi postal de ce dossier de candidature. Pour permettre sa réalisation, une cotisation exceptionnelle est demandée en 2020 à l'ensemble des communes adhérentes du projet, à hauteur de 0.15 centimes par habitant (cf. pièce-jointe 2 : budget prévisionnel de réalisation du dossier de candidature).

Les communes sont invitées à voter le montant de cette cotisation 2020 au sein de leur conseil municipal et de l'inscrire à leur budget 2020. La Ville d'Abbeville sollicitera chaque commune adhérente au cours de l'année 2020 pour le règlement de cette cotisation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une cotisation exceptionnelle pour l'année 2020 d'un montant de 35 euros (soit 0.15 centimes / habitant) à la ville d'Abbeville correspondant à la contribution financière de la commune à la réalisation du dossier de candidature.

4. Délibération relative à la demande de subvention exceptionnelle de la section ACPG-CATM

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du secrétaire de la section de CAMBRON-YONVAL concernant une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion du Congrès cantonal qui se déroulera le 29 mars 2020 à YONVAL. Le Maire propose le versement d'une subvention de 150 € et la mise à disposition de la salle polyvalente (location gratuite).

Les élus approuvent cette délibération à l'unanimité.

5. Présentation de la bibliothèque des ouvrages légués par Monsieur GEST

La présentation de la bibliothèque est faite par Monsieur Jean-Pierre HOCHARD.

2 versions sont prévues :

- 1 pour le futur site internet de la commune
- 1 pour un ordinateur dédié à la mairie.

6. Informations et questions diverses

- Travaux Larris

Les travaux pour le Larris ont débuté ce vendredi 7 février.

- Travaux Mairie

Les travaux s'enchaînent bien. Il n'y a pratiquement pas de retard par rapport au calendrier initial. Des ajustements s'opèrent en cours de chantier. A ce stade, il n'y a pas de mauvaises surprises. Nous restons en phase avec les devis initialement prévus.

- Verger Conservatoire

Monsieur CRETE est passé pour établir un devis concernant la taille des arbres fruitiers. Le montant du devis s'élève à 384 € TTC. Monsieur le Maire a signé le devis et les travaux se feront avant fin mars.

- Fibre

Les travaux de pose des fourreaux concernant la fibre sont en cours. Ils sont réalisés par la société R LITTORAL.

- Projet d'irrigation Franck DELAHAYE

Christian LESENNE présente les modifications apportés par l'agriculteur au projet initial. Ces modifications n'entraînent pas de changements au niveau des traversées de voies communales.

- Incidence de la suppression de la taxe d'habitation.

La Trésorerie d'Abbeville a fait une simulation pour la commune de YONVAL. La ressource de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert du produit de la taxe foncière départementale.

- Rapport du SDIS

La SDIS a opéré une reconnaissance des points d'eau incendie, un compte-rendu a été établi et quelques anomalies ont été repérées, en particulier l'absence de signalisation des bouches à incendie.

Christian LESENNE demande à ce que cette signalisation soit réalisée dans les prochaines semaines.

-Hauts de France Propres

Cette opération est sous l'égide du Conseil Régional des Hauts de France. Le ramassage des déchets aura lieu pour YONVAL le samedi 7 mars 2020 à partir de 9h00.

L'information sera donnée aux habitants en temps et en heure.

- **Villes et villages fleuris**

Le jury régional sera de passage dans la commune en septembre 2020, 2 ans après la labellisation. Une réunion a lieu le 25 février 2020 à AMIENS à ce sujet.

Une délégation de 4 à 5 personnes de YONVAL participera à cette réunion.

- **DDTM**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la DDTM fait le tour des communes de la CABS pour établir un état des lieux des terrains potentiellement constructibles (« dents creuses » en particulier).

- **Passage de la commission Voirie de la CABS**

Ils sont passés dans la commune le 06 février dernier. Nous avons demandé la réfection de la rue des Monts (couche de roulement).

- **Elections Municipales**

Les élections auront lieu les 15 et 22 mars prochains exceptionnellement dans la salle polyvalente, les travaux de la mairie ne seront pas totalement achevés à cette date.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

- **Arrêts maladie Lucie**

La secrétaire de mairie est en arrêt jusqu'au 19 mars. C'est François LEBEE qui la remplace au secrétariat de mairie pendant cette période.

- **Prochain Conseil Municipal**

Les Comptes de gestion et les Comptes administratifs seront proposés au vote avant les élections municipales. Les budgets Primitifs seront par contre votés après le renouvellement du Conseil Municipal.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au lundi 9 mars à 19 h 00 à la salle polyvalente.

- **Tour de table**

- **Franck PEZET** relaie la demande de l'employé communal concernant une pompe à gasoil. Après échanges, les élus estiment qu'une pompe manuelle est suffisante. André DRUET est chargé de faire établir un devis.

- **Thierry REGNIER** fait part de la détérioration de la voirie rue d'Abbeville, suite au passage des fourreaux pour la mise en place de la fibre. Christian LESENNE contactera l'antenne du Conseil départemental à ce sujet.

Par ailleurs, il fait remarquer qu'il serait opportun de poser un panneau de signalisation pour indiquer le tas de gravats au bout de la rue du Moulin.

- **Daniel CATEL** intervient sur 2 points :

Le balayage de la rue d'Abbeville en septembre n'aurait été réalisé que d'un côté de la route. Christian LESENNE fait part de son étonnement et indique que pour lui les 2 cotés ont été fait.

Le nettoyage de la rue d'Abbeville à la sortie du chantier de construction d'une maison s'est opéré en retard. La route était dangereuse à cet endroit.

Séance levée à 20 h 35.